

La notion de construction corrélatrice en français : typologie et limites

Henri-José DEULOFEU
Université de Provence

L'objet de cet article est de montrer que la notion de construction corrélatrice doit être utilisée avec un certain nombre de précautions méthodologiques dans l'analyse syntaxique du français, si l'on veut éviter d'en faire un concept ad hoc nommant des constructions difficiles que l'on ne sait en fait pas analyser. Ces précautions sont de deux ordres :

- a. Du point de vue des faits : il faut varier les domaines d'observation (français écrit, mais aussi français spontané), si l'on veut éviter de prendre pour des contraintes grammaticales des faits qui relèvent de simples conventions stylistiques répondant au souci de traduire systématiquement la cohérence sémantique d'un texte par des marqueurs de cohésion explicites. De ce point de vue, par exemple, aucune règle de grammaire du français ne nous oblige à corréler un *d'autre part* dans un énoncé succédant à un premier introduit par *d'une part*. De simples habitudes stylistiques ou consignes de manuels de rhétorique font que les locuteurs qui ont choisi ou été dressés à s'y conformer réalisent systématiquement la corrélation. D'autres locuteurs, à l'oral spontané présenteront des suites cohérentes sémantiquement, mais sans outil corrélatif de cohésion :

je vais choisir Pierre **d'une part** c'est un garçon sérieux qui n'a jamais manqué à l'appel et je dois dire **en plus** qu'il est financièrement solvable

- b. Du point de vue de l'analyse, je montrerai que le recours à un modèle syntaxique distinguant deux niveaux : macro et micro syntaxe, comme il est proposé dans Blanche-Benveniste *et al.* (1990) à partir du cadre de l'Approche Pronominale qui sera ma référence, permet de surmonter beaucoup de difficultés auxquelles se sont toujours heurtés

Henri-José DEULOFEU

les modèles à un seul niveau dans l'analyse des divers types de « corrélations ».

1. Les faits qui amènent à recourir à la notion de corrélation dans l'analyse syntaxique

L'analyse syntaxique des énoncés comportant deux constructions verbales tensées se fait généralement, dans les cas les plus banals, au moyen de l'opposition conceptuelle subordination / coordination. Ceci permet d'opposer sans difficulté des couples tels que :

- (1) il est parti **parce qu'**il pleuvait
- (2) il pleuvait **et** il est parti

Une précaution à prendre pour ne pas commettre des erreurs d'analyse est de ne pas établir un parallélisme entre marqueurs morphologiques et relations syntaxiques. Ainsi la présence d'un morphème tel que *parce que* n'implique pas que la séquence qu'il introduit soit nécessairement subordonnée au verbe principal. *Parce que* peut en effet marquer, comme beaucoup d'autres conjonctions dites « de subordination » une relation dont les propriétés sont en fait plus proches de celles de la coordination. Ces cas banals de « subordonnant à valeur coordonnante » ont été repérés par la tradition grammaticale :

- (3) mais oui il est à l'université **parce que** j'ai vu sa voiture dans le parking

Pour éviter de tels pièges, il faut se donner une définition des relations syntaxiques indépendantes des morphèmes qui les marquent de façon plus ou moins stable. C'est une telle clarification qu'avaient proposée Meillet & Vendryès (1924) en opposant hypotaxe (pour subordination) et parataxe (pour coordination et juxtaposition), deux relations syntaxiques définies indépendamment de la morphologie, puisqu'on trouve des hypotaxes marquées morphologiquement par un élément connecteur (*rogo ut venias*) et d'autres non marquées (*rogo venias*), la même situation se retrouvant dans le cas de la parataxe : *veni et vici*, à côté de *veni vidi vici*. Dans le cadre de l'Approche Pronominale, cette volonté de clarification amène à opposer construction verbale régie par une catégorie et construction verbale associée à une autre, sur la base de critères syntaxiques explicites maintenant largement adoptés par les syntacticiens : un élément régi voit sa

forme affectée ou modifiée par l'élément recteur, ou encore modifie ou affecte la forme de l'élément recteur, ce qui n'est pas le cas de l'élément associé. On distinguera sur ces bases un constituant *parce que P* régi en (1) et un *parce que P* associé en (3). Un des arguments couramment utilisés s'appuie par exemple sur le fait qu'un dispositif particulier porté par l'élément recteur peut modifier la relation recteur-régi, ce qui n'est pas le cas pour la relation d'association :

(2') c'est **parce qu'**il pleuvait qu'il est parti

(3') * c'est **parce que** sa voiture est dans le parking qu'il est à l'université

Ce cadre général doit évidemment être enrichi pour la description des couples particuliers de CV tensées en fonction des propriétés spécifiques de chaque « connecteur » qui articule les éléments régis avec leur recteur. On aurait là des sous-types de rection correspondant aux connecteurs *pour que, parce que, bien que...* etc.

Dans le domaine de l'association, des sous types peuvent également être distingués. Les couples d'associés peuvent être simplement juxtaposés, c'est à dire, en fait, mis en relation par des schémas prosodiques :

(4) il pleut / tu es mouillé

ou encore articulés par des morphèmes qui peuvent affecter le premier, le deuxième terme ou les deux :

(5) **comme** il pleut tu vas te mouiller

(6) tu te couvres **ou** tu es mouillé

(7) **ou** tu te couvres **ou** tu es mouillé

Les sous-types que l'on sera amené à distinguer, le seront ici sur la base de ce que l'Approche Pronominale appelle composante macrosyntaxique. Cette composante permet de décrire plus en détail, dans leurs aspects segmentaux comme suprasegmentaux les divers « regroupements » qui peuvent affecter deux éléments associés. Ainsi (4) et (5) sont des instances de regroupement de type Préfixe-Noyau diversement marquées, alors que (6) et (7) représentent des regroupements particuliers de Noyaux macrosyntaxiques.

En tout état de cause, les régularités observées dans ces regroupements ne sont pas comparables à ce que l'on observe dans les relations recteur-régi. Les marquages sont facultatifs. On ne peut énoncer de règle disant que tel type d'associé regroupé avec un noyau doit comporter telle ou telle catégorie grammaticale. Au contraire, on sait qu'une CV régie a une composition en catégories fixée par le système de la langue et doit, notamment, être introduite par une catégorie particulière de

« connecteurs ». En macrosyntaxe, on est donc dans le domaine des possibilités de marquage et non dans celui de l'obligation à se conformer à une règle grammaticale mettant en jeu des catégories.

Un certain nombre d'exemples viennent cependant mettre en cause la simplicité de cette présentation des relations entre deux constructions verbales tensées. En voici trois types :

- (8) il est **tellement** riche **qu'**il est triste
- (9) **plus** il mange **plus** il grossit
- (10) **d'un côté** il faudrait le faire **d'un autre côté** j'ai envie de le laisser tomber

La relation entre les deux constructions ne semble pouvoir être décrite ni à partir de la notion de rection ni à partir de celle d'association.

Dans (8), il paraît simple de dire que la *que Phrase* est régie par l'adverbe *tellement*. Mais beaucoup d'observateurs ont relevé que la notion de rection en jeu ici n'est pas du même type que celle qui permet de décrire la relation du verbe avec ses compléments. Il est vrai que *qu'il est triste* exige la présence de *tellement* pour apparaître, mais on observe aussi que l'absence de la *que Phrase* contraint le fonctionnement de la construction en *tellement*, qui doit, par exemple, adopter une intonation exclamative :

- (11) ? il est tellement riche / il est tellement riche !

Cette dépendance réciproque apparaît alors comme une relation différente de la dépendance unilatérale observée dans les cas de rection classique.

La relation de dépendance réciproque ou solidarité entre deux éléments paraît également en oeuvre dans les deux exemples suivants : les deux *plus* sont également indispensables dans (9) et les deux éléments construits sur *côté* tout autant dans (10).

Il est alors tentant de construire une nouvelle notion d'analyse qui subsume tous ces cas où apparaît une relation de solidarité entre deux constructions verbales tensées. Et c'est ainsi que de nombreux syntacticiens ont remis au goût du jour la notion de corrélation pour traiter ces cas (voir, notamment, Le Goffic (1993 : §286), Riegel (1994 : 514 *sqq*) déjà utilisée par les grammairiens des langues classiques pour désigner ce qu'ils considéraient comme un palier d'intégration de deux constructions verbales intermédiaire entre la rection et la juxtaposition.

Ces grammairiens décrivaient sous le label de corrélation des constructions bien attestées sous de nombreuses formes dans les langues

classiques. Le point commun étant un marquage morphologique particulièrement net.

Forment corrélation deux constructions verbales qui :

- constituent une unité,
- contiennent chacune un constituant réalisé sous forme de pronom, d'adjectif ou d'adverbe, appartenant à des séries morphologiques apparentées, et
- tels que ces deux constituants se présupposent l'un l'autre, c'est à dire soient en relation de solidarité.

Un exemple de cette structure en grec ancien serait :

(12) **tosouton** ekho **oson** ekheis
autant je possède autant tu possèdes
je possède autant (d'argent) que toi

On voit qu'à l'état pur, la corrélation est bien une construction mettant en jeu des catégories grammaticales : elle suppose la présence de deux proformes : pronoms (*tosouton* et *oson* dans l'exemple), adjectifs indéfinis ou encore adverbes. Ces proformes sont régies par une autre catégorie (ici un verbe). La corrélation suppose en outre une relation de solidarité entre les deux : on ne peut avoir *tosouton* sans *oson* et réciproquement.

Si l'on ne peut assimiler cette construction à un type particulier de rection, c'est, d'abord, parce qu'aucune des constructions verbales tensées n'est, dans son ensemble, régie par l'autre et ensuite, parce que la relation de solidarité qu'on y constate concerne deux éléments qui appartiennent à un système de rection différent : les éléments sont régis par deux verbes différents. Au contraire, dans une relation classique de solidarité telle que sujet-verbe, les deux éléments en solidarité ne sont pas chacun régis par une autre catégorie et forment un seul constituant syntaxique. Si la corrélation tire son statut grammatical de la présence de catégories bien définies en relation de solidarité, on doit, pour la caractériser pleinement, lui attribuer parallèlement des caractéristiques de construction macrosyntaxique. Ceci tient au fait que les deux unités qui englobent les corrélat fonctionnent comme deux unités formant un « regroupement » macrosyntaxique : l'une est Préfixe par rapport au Noyau que constitue l'autre. C'est ce lien macrosyntaxique qui constitue la relation unissant les deux termes de la corrélation pris globalement. La corrélation classique peut donc être décrite comme une construction macrosyntaxique codifiée

par la présence de catégories en situation de dépendance réciproque. Ces catégories fonctionnant elles-mêmes comme des constituants régis.

Mon hypothèse est que ces constructions en corrélation ont en français contemporain une extension très limitée et fonctionnent avec de sévères contraintes lexicales. Elles ne constituent pas une famille distincte de constructions que l'on peut développer avec une certaine ampleur à partir du schéma fondamental et d'un paradigme consistant de morphèmes corrélatifs. On trouve des constructions isolées qui ont l'ensemble des propriétés des systèmes corrélatifs comme celle illustrée en (9) ou encore comme *tel père tel fils*. Ces constructions ont en fait le statut de « syntactic idioms », au sens de la grammaire constructionnelle (voir Michaelis *et al.*, 1996). Ce sont en synchronie des constructions syntaxiques en grande partie « figées ».

Si l'on a l'illusion qu'il existe une famille de constructions corrélatives, c'est que l'on y inclut un peu hâtivement des constructions qui n'ont qu'une partie des propriétés de la corrélation prototype (8) ou même aucune de ses propriétés (10). Faut de préciser les propriétés qui définissent une construction corrélatrice, comme nous avons essayé de la faire plus haut à partir du modèle prototypique indo-européen, les études contemporaines utilisent ce terme avec la même imprécision que celui de subordination, de sorte qu'il en arrive à subsumer des constructions aux propriétés très différentes. Pour prendre deux exemples, les constructions telles que (8), présentent une relation de solidarité, non pas entre deux sous constituants de deux constructions différentes, mais entre, selon l'analyse que l'on fera, deux constituants d'une même construction verbale : *tellement* et la *que phrase*, ou entre un constituant d'une construction verbale et une *que phrase* associée comme un tout à celle-ci. Dans les deux cas, on n'est pas dans la situation de la corrélation classique.

On n'y est pas non plus dans des énoncés comme :

(13) j'ai refait l'article **ainsi que** me l'avait demandé Jean

que des auteurs comme Muller (1996) proposent d'analyser comme des corrélations. On n'y retrouve pas, en effet la même organisation en constituants que dans la corrélation classique : les deux éléments potentiellement en relation de solidarité : *ainsi* et *que* (analysé comme un adverbe relatif) ne sont pas des constituants distincts régis chacun par un verbe, mais font partie d'un seul constituant régi par le verbe principal. On ne peut jamais obtenir (13a) ou (13b) à partir de (13), mais seulement (13c) :

(13a) * **ainsi** j'ai refait l'article **que** me l'avait demandé Jean

(13b) * **que** me l'avait demandé Jean c'est **ainsi que** j'ai refait l'article

(13c) c'est **ainsi que** me l'avait demandé Jean **que** j'ai refait l'article

alors que l'on pourrait parfaitement construire en latin :

(13d) **ut** petivit Joannes **sic** refeci libellum

Analyser ces structures comme des corrélations, c'est en faire peut-être l'étymologie, mais en synchronie, leurs propriétés nous indiquent qu'elles sont parfaitement intégrées dans le système de la rection.

La suite de l'exposé ne concernera donc que des structures potentiellement analysables comme des corrélations au sens classique et présentera le schéma suivant. Une première section soulignera l'hétérogénéité des faits que l'on a désignés récemment par ce terme et le flou terminologique que cela produit. Dans la deuxième section, on présentera les vestiges de construction typiquement corrélatrice que l'on peut trouver en français. Dans une troisième section, on étudiera des structures qui ne sont pas des constructions grammaticales, mais qui présentent des régularités tendancielle pouvant les faire passer pour des corrélations. Je montrerai que ces régularités ne sont pas des faits de langue, mais des conséquences d'organisations discursives relevant plus de choix rhétoriques que de contraintes grammaticales. Mon hypothèse est que l'utilisation de la distinction entre microsyntaxe et macrosyntaxe peut contribuer à mettre de l'ordre dans la description de ces faits complexes.

2. Pour un usage restreint du terme *corrélation*

Partons d'une liste d'énoncés qui sont des candidats potentiels à une analyse par corrélation :

(A1) **qui** pleurait **qui** riait

(A2) **plus** on mange **plus** on grossit

(A3) **autant** Pierre est gentil **autant** Paul est égoïste

(B1) **l'un** chante **l'autre** danse

(B2) **un coup** ça marche **un coup** ça marche pas

(B3) **l'un** pôle plus **l'autre** pôle moins

(B4) **d'une part** il est intelligent **d'autre part** il a des relations

(B5) **de même que** Marie est gentille **de même** Paul est serviable

Ce qui peut motiver de regrouper ces énoncés sous la rubrique corrélation est le fait qu'ils présentent, à première vue, la propriété commune d'une « interdépendance » entre les couples d'éléments en gras. Mais, si l'on va au-delà de la première impression, on constate que cette interdépendance est de nature très différente selon les énoncés. Parfois, elle est proche d'une relation en langue de solidarité entre catégories grammaticales repérables en terme de relations de rection, comme dans les exemples A. Parfois elle paraît plus relever du niveau de la cohérence discursive que de la grammaire. Les exemples B seraient à leur place dans un chapitre de rhétorique traitant de la figure d'anaphore ou des périodes à « balancements ». Cette incertitude sur l'origine de ces interdépendance se traduit par les multiples classifications dont ces constructions sont l'objet dans les grammaires de référence. Prenons l'exemple de la grammaire de Riegel *et al.* (1994).

On retrouve nos constructions dans trois chapitres distincts de la grammaire, correspondant, en principe à des organisations syntaxiques différentes. Deux types de constructions : subordination et juxtaposition et le domaine plus évanescent de la grammaire du texte :

- a. Au chapitre XV de la grammaire (pp. 515 *sqq*), La subordination, on trouve dans la sous division : Systèmes corrélatifs. Constructions parallèles (relation d'interdépendance) des exemples avec *de même que ... de même, autant ... autant, d'une part ... d'autre part, plus on est de fous plus on rit*.
- b. Dans le chapitre XVI, « La juxtaposition » (pp. 519-521), on lit : « Les éléments conjoints (par la juxtaposition) n'entretiennent pas de relation de dépendance. Les propositions juxtaposées peuvent néanmoins entretenir un rapport de dépendance syntaxique généralement conditionné par la présence d'un indice formel dans la première proposition ... *plus on est de fous plus on rigole*. Ce type de construction corrélatif, s'il est fortement parataxique, relève également de la subordination ».
- c. On lit au chapitre consacré à la grammaire du texte, rubrique les connecteurs (pp. 619) : « Les couples *d'un côté ... de l'autre côté, d'une part ... d'autre part* sont fréquemment utilisés dans un texte argumentatif, avec un effet de parallélisme ».

La juxtaposition de ces trois citations pourrait donner à penser que les classements proposés sont incohérents, voire contradictoires. En effet la notion de corrélation est utilisée comme sous rubrique dans deux rubriques

de la syntaxe en principe exclusives : la subordination et la juxtaposition (analyse de *plus ... plus*). En outre certains connecteurs parallèles sont présentés à la fois comme outils grammaticaux et comme chevilles rhétoriques (*d'une part ... d'autre part*). Enfin, le texte montre la difficulté qu'il y a dans le cadre d'une syntaxe qui ne connaît que l'opposition subordination/juxtaposition à manipuler la notion de marque « formelle ». La construction en *plus... plus* est déclarée *formellement* paratactique, après que l'on a précisé qu'elle contenait des indices *formels* d'un rapport de dépendance, ce qui la fait relever de la subordination. « formel » est sans aucun doute utilisé dans deux sens différents ici : un sens relève en fait, comme nous le montrerons, de la microsyntaxe (*plus ... plus* marque formelle d'une relation de solidarité), un autre de la macrosyntaxe (formellement paratactique). Un autre terme fait difficulté c'est celui de *parallélisme*, qui caractérise à la fois les systèmes corrélatifs fortement grammaticalisés et des organisations textuelles (grammaire du texte) que marquent les « connecteurs » textuels.

Si l'on veut faire crédit à cette grammaire, on peut interpréter sa démarche ainsi : après avoir fait référence aux outils traditionnels de classification des constructions syntaxiques : grammaire de langue (et à l'intérieur subordination / juxtaposition) opposée à grammaire du texte, elle nous invite à considérer qu'à côté de constructions qui répondent aux propriétés prototypiques de ces grandes divisions, il existe des constructions non prototypiques qui ont des propriétés mixtes : à la fois subordonnées et juxtaposées, à la fois grammaticales et discursives. La grammaire suggère d'ailleurs qu'il faut faire une différence entre les constructions présentant des relations de dépendance et les effets de parallélisme observés dans certains types de textes.

Je propose de pousser jusqu'au bout la logique de cette attitude pour classer nos constructions. La doctrine classique nous enferme dans la nécessité de choisir entre subordination et parataxe, qui sont conçues, malgré les contrexemples, comme des catégories exclusives. Le modèle modulaire macro-microsyntaxe permet au contraire d'envisager des structures structurellement « mixtes », c'est à dire caractérisables à la fois par des propriétés microsyntaxiques et par des propriétés macrosyntaxiques. Je vais ainsi, pour chaque structure, proposer une description détaillée des propriétés relevant :

- du domaine de la rection (microsyntaxe)
- du domaine de la syntaxe non rectionnelle (macrosyntaxe)

Henri-José DEULOFEU

- du domaine plus extérieur à la grammaire des régularités stylistiques ou rhétoriques.

Ce travail devrait permettre de fournir des rubriques de classement logiquement consistantes et, en même temps empiriquement justifiées. Un tel travail mené sur les énoncés A et B permet d'aboutir au classement suivant.

3. Les corrélations lexicalement limitées du français : *plus il mange plus il grossit, tel père tel fils*

Considérons les exemples du groupe A. Je vais montrer qu'ils sont analysables comme des constructions caractérisées par un ensemble de propriétés macro et microsyntaxiques qui en font des organisations syntaxiques spécifiques impossibles à ramener à d'autres constructions. Le fait que ces constructions soient caractérisées à la fois par des propriétés macro et microsyntaxiques rend compte de l'intuition de Riegel qu'elles participent à la fois de la subordination et de la parataxe. Une analyse détaillée de ces propriétés devrait nous permettre de préciser l'apport des deux composantes dans la structure de ces constructions.

3.1. Propriétés microsyntaxiques des corrélatifs dans leur construction

Si l'on considère chaque membre des constructions A1 et A2, on constate que l'élément qui produit l'effet de corrélation appartient à une classe grammaticale fermée (*qui, plus*) de proformes et que cet élément est régi par une catégorie grammaticale, en l'occurrence un verbe. *Qui* occupe une fonction directe sans doute préférentiellement sujet, bien que (14) ne paraisse pas impossible :

(14) ? **qui** on félicitait **qui** on encourageait

Plus occupe une fonction de type quantifieur : *il mange combien / beaucoup* dont les propriétés ont été bien étudiées par Savelli (1993) dans sa thèse. Savelli montre notamment que la présence de *plus* sous-catégorise les prédicats, ce qui confirme son caractère régi :

(14') **plus** il perd ses dents **plus** il a de mal à manger

(14'')* **plus** il perd une dent **plus** il a de mal à manger

On ne rencontre pas d'exemples où les éléments en corrélation seraient membres d'une construction macrosyntaxique non construits par un recteur grammatical (cf. 15) :

(15) * **plus** la pluie **plus** le vent

(16) **plus** de pluie **plus** de vent¹

Dans le cas de (16), *plus de pluie* est une construction grammaticale possible (*j'ai connu plus de pluie*)

3.2. Présence d'une relation de solidarité

Les éléments corrélés sont tous les deux indispensables à la réalisation de la construction, comme dans les cas prototypes de corrélation.

Aucun type de corpus ne nous offre des exemples où un terme pourrait constituer un énoncé à lui tout seul :

(17) * **qui** pleurait²

(18) * **plus** tu manges

On ne trouve pas non plus de cas où le deuxième terme pourrait être seulement sémantiquement équivalent au premier :

(19) * **qui** pleurait **d'autres** / **certains** riaient

(20) * **plus** on mange on grossit à **proportion** / **d'autant**

Nous sommes donc bien en présence de deux constructions grammaticales dont deux constituants sont en relation de solidarité.

3.3. Propriétés macrosyntaxiques

Comme dans la corrélation prototypique, le lien entre l'ensemble de la première construction et la seconde n'est pas assuré par une catégorie grammaticale. Il est en fait de nature « paratactique » et non hypotactique, comme le suggère Riegel. Les unités proposées par la composante macrosyntaxique du G.A.R.S. permettent de préciser cette relation paratactique. Le premier terme est un Préfixe (valeur de topique avec intonation suspensive, symbolisée dans les exemples par <) alors que le

¹ *qui* peut fonctionner plus librement dans des énoncés où il n'est pas régi :

qui à droite **qui** à gauche, ils occupaient tous le terrain.

² *qui* aurait la valeur de certains pleuraient

Henri-José DEULOFEU

second fonctionne comme un Noyau macrosyntaxique porteur de la modalité d'acte de langage (la modalité assertive est représentée dans les exemples par > pour intonation fermante). Les deux termes ne peuvent se présenter comme une succession de noyaux autonomes :

(21) **plus** il mange < **plus** il grossit >

(22) * **plus** il mange > **plus** il grossit >

Au terme de cet examen, on retrouve donc, dans ces énoncés, les propriétés caractéristiques des systèmes corrélatifs prototypiques des langues anciennes. C'est donc à ces constructions qu'il faudrait réserver l'appellation de corrélation si l'on veut éviter des confusions. Le système corrélatif existe donc comme construction de langue en français, mais il comporte un nombre de réalisations limité. Au sens strict précisé ici, on ne pourrait guère relever comme autre réalisation que *tel père tel fils*, corrélation appuyée sur une construction nominale. Outre leur nombre limité ces constructions présentent diverses contraintes qui invitent à y voir des constructions idiomatiques plus que des schémas librement disponibles. Certaines comportent des limitations lexicales, comme *tel père tel fils* que l'on verrait mal se lexicaliser librement malgré la cohérence du résultat :

(23) ? **tel** ouvrier **tel** travail

(24) ? **tel** arbre, **tel** fruit

Les autres, plus libres lexicalement, comportent des contraintes syntaxiques qui n'existaient pas dans la corrélation classique : les éléments corrélatifs occupent nécessairement la première place de chaque construction :

(25) * tu manges **plus** tu grossis **plus**

(26) * on saluait **qui** on réconfortait **qui**

Dans les langues classiques les corrélatifs étaient plus libres à l'intérieur de leur constructions :

(27) plerique perverse **talem** amicum habere volunt **quales** ipsi esse non possunt

En fait, en français, les deux corrélatifs doivent occuper la position des relatifs-interrogatifs antéposés, c'est à dire une position dans le « complément », alors que les langues classiques ne connaissent pas cette contrainte syntaxique, l'ordre des éléments y étant fixé par des considérations d'organisation informative.

On voit aussi que le parallélisme des fonctions pour les corrélatifs ne s'imposait pas comme c'est le cas dans les constructions du français.

De même, la corrélation classique ne supposait pas l'identité stricte des corrélatifs. Ils appartenaient même le plus souvent à des séries complémentaires de proformes, possibilité absente du français :

(28) **tel** père ***quel** fils / **tel** fils

(29) **tot** milites **quot** arma / **tot** arma

Tous ces éléments militent en faveur d'une analyse des exemples français comme des réalisations contraintes de constructions grammaticales spécifiques. Il y a bien une construction corrélatrice en français, mais les réalisations possibles de cette construction sont fortement contraintes tant au niveau des réalisations lexicales des corrélatifs que dans celui des formes syntaxiques de la construction³.

On pourrait évidemment refuser cette conclusion en objectant qu'elle ne prend pas en compte les autres exemples du corpus de départ, A3, et B, qui à première vue sembleraient augmenter les possibilités de réalisation de la structure en corrélation

Je vais en fait montrer que les autres candidats à la corrélation n'en possèdent pas toutes les propriétés définitives, particulièrement lorsqu'on prend en compte leur fonctionnement dans les corpus d'oral spontané. Si ces constructions paraissent aux linguistes posséder les caractéristiques de la corrélation, je formule l'hypothèse que c'est parce qu'on n'observe pas tous les usages du français. On ne prend en compte que l'usage écrit qu'en font les locuteurs formés à la rhétorique et à la pratique de l'explicitation des marques de structuration des textes. Dans de tels usages, les marques de balancements s'appellent l'une l'autre. Mais dans un usage plus spontané, l'obligation de corrélation disparaît. Je proposerai de rendre compte de ces faits par une extension de la distinction grammaticale seconde - grammaticale première proposée par Blanche-Benveniste (1990). Ce sont des règles apprises après coup à l'école par certains locuteurs qui constituent en corrélatifs ces les simples marqueurs de balancements stylistiques.

³ Une liberté de construction que possèdent ces structures par rapport à la corrélation classique est la faculté du premier terme (le préfixe) de se multiplier :

plus il mange **plus** il reste chez lui **moins** il fait du sport < **plus** il grossit >

Dans la corrélation classique, le plus souvent, on en reste à un couple de structures. Je remarquerai simplement que cette liberté plus grande concerne les aspects non grammaticaux de la construction : la relation macrosyntaxique préfixe-noyau et non les propriétés liées aux catégories grammaticales, qui, ont l'a vu, sont plus contraintes. De fait cette remarque renforce l'idée qu'il n'y a pas de système corrélatif en français moderne.

4. Les pseudo-corrélations en français

Considérons à présent les énoncés B que je vais reprendre dans l'ordre :

- (B1) **l'un** chante **l'autre** danse
- (B2) **un coup** ça marche **un coup** ça marche pas
- (B3) **l'un** pôle plus **l'autre** pôle moins
- (B4) **d'une part** il est intelligent **d'autre part** il a des relations
- (B5) **de même que** Marie est gentille **de même** Paul est serviable

La constatation générale que l'on peut faire est que ces structures se caractérisent globalement par une quasi absence des caractéristiques et des contraintes microsyntaxiques observées dans les précédentes.

4.1. Les éléments interdépendants ne sont pas régis par une catégorie.

Cette propriété est évidente pour les cas B2 à B5 : les corrélats y occupent des positions de constituants associés et non régis par rapport aux constructeurs potentiels. On peut s'en assurer par les tests classiques :

- (30) * c'est **d'une part** que ça marche
- (31) * c'est **de même que** Paul est serviable

On peut vérifier aussi qu'il n'y a pas de relation de sélection entre cet élément et le contenu du reste de la construction : aucune contradiction n'est ainsi observée dans l'énoncé suivant

- (32) **d'un côté** cette sphère est bleue

Ces formes n'exigent pas non plus la présence d'une catégorie constructrice comme le montre B3 où les deux termes sont des ensembles macrosyntaxiques avec le corrélat en préfixe d'un noyau non verbal.

Le cas de B1 n'est qu'une apparente exception. En effet dans ces constructions, les corrélats peuvent occuper une position régie si leur catégorie le permet, comme c'est le cas pour *l'un*, qui peut être sujet. Cela pourrait être aussi le cas pour *d'un côté* dans un énoncé tel que :

- (33) **d'un côté** le cube est vert **de l'autre** il est bleu

La propriété qui doit être remarquée est donc que ces types de corrélats peuvent ne pas être régis, comme B4 le prouve pour *l'un*. Il n'y a donc pas ici de contrainte microsyntaxique positive.

De plus la catégorie morphologique des corrélatifs est variable elle comporte des proformes comme des éléments lexicaux, ce qui supprime encore une contrainte catégorielle.

4.2. Il n'y a pas de relation de solidarité entre les formes corrélatives

Plus important encore, pour caractériser la structure est le fait que, quelle que soit la forme du premier membre, le second corrélatif n'est pas obligatoire : autrement dit la relation de dépendance réciproque n'existe pas ici. On trouve parfaitement dans un contexte approprié :

(34) **un coup** ils viennent **une autre fois** ils viennent pas

(35) **un coup** ils viennent **puis** ils viennent plus

De plus des éléments comme *un coup* ou *d'un côté* fonctionnent comme associés sans aucune contrepartie exigée dans des exemples comme :

(36) **un coup (une fois)** il m'avait demandé de passer le prendre et il était pas là

(37) **d'un côté** j'ai envie de partir avec Pierre

Cet énoncé implique que l'on a des arguments pour et contre le départ et que l'on ne retient pas les contre-arguments.

Enfin l'Académie elle-même admet des exemples comme :

(38) **de même que** le feu éprouve l'or, l'adversité éprouve l'homme courageux

Nous savons tous que l'emploi de *d'une part* n'implique pas nécessairement un *d'autre part* dans le discours improvisé. Pour qu'un tel discours soit cohérent, il suffit que « l'autre part » soit évoquée plus loin sous quelle forme que ce soit :

(39) pour ce qui est de ce candidat **d'une part** il faut prendre en compte son CV et puis il a de l'ancienneté

Pour un élément tel que *l'un*. On le trouve sans sa contrepartie *l'autre* lorsque le contexte discursif, quel que soit sa forme, suggère un « autre », ce contexte peut précéder *l'un* :

(40) J'ai deux frères **l'un** (d'entre eux) vit ici

L'appel à « l'autre » partie du sémantisme de *l'un*, n'a donc pas à être nécessairement satisfait par une structure de corrélation, mais peut l'être par n'importe quelle structure sémantiquement adéquate, à l'intérieur même d'une seule construction :

Henri-José DEULOFEU

(41) **P'un précède toujours l'autre**

4.3. Propriétés macrosyntaxiques

Il ne semble donc pas possible d'établir un lien certain entre l'ensemble des morphèmes qui appellent « sémantico-pragmatiquement » un autre élément du même genre et une structure caractérisable de façon stable en termes microsyntaxiques. Cette conclusion militerait donc en faveur d'une interprétation de ces marqueurs comme des moyens facultatifs d'explicitation d'une cohérence sémantique entre unités discursives.

Si l'on devait cependant associer une structure syntaxique à ces éléments on pourrait le faire non pas en termes microsyntaxiques mais en termes macrosyntaxiques : un schéma particulièrement récurrent à l'oral spontané est celui qui oppose un couple d'énoncés constitués d'un préfixe et d'un noyau, chacun d'entre eux présentant un contraste :

(42) **un coup ça marche un coup ça marche pas**

Cette figure, relevée par Blanche-Benveniste *et al.* (1979) sous l'appellation de *configuration en quadrille*, ne présente que des caractéristiques macrosyntaxiques. Il s'agit d'un couple de regroupements préfixe-noyau repérable par une configuration prosodique et sans doute rythmique associé à une caractéristique pragmatique : un effet de contraste entre les préfixes et les noyaux. Cette propriété peut être réalisée linguistiquement de façons variées (on remarquera que la même forme *un coup* signifie deux coups différents) :

(43) **un coup ça marche un coup ça déconne**

(44) **un coup ça marche un coup flop complet**

La conclusion de cet examen est donc que l'on ne peut parler pour ces exemples de construction grammaticale avec corrélation, on peut relever tout au plus, du point de vue des formes, un super regroupement ou « période » macrosyntaxique en « quadrille » avec effet de contraste accueillant volontiers des éléments segmentaux propres à expliciter ce contraste, ce qui donne l'illusion d'une corrélation grammaticalisée.

Cette illusion est particulièrement forte pour les types de discours où une intervention volontariste a abouti à une codification grammatico-lexicale de la structure macrosyntaxique fondamentalement libre de toute réalisation catégorielle. Toutes les grammaires mentionnent les couples d'énoncés comportant des couples d'éléments qui se répondent : *de même que...de même, d'une part... d'autre part, etc.*

Je propose donc de décrire ce phénomène en étendant la notion de grammaire seconde. Dans l'usage qu'en fait Blanche-Benveniste (1990), cette notion permet de décrire comme des produits de codification savante « seconde » et non de règles « premières » définissant le système, des tournures non attestées dans l'usage spontané et courantes dans l'usage surveillé de la langue (par exemple : *j'en connais les difficultés*). La grammaire seconde constituée par l'ensemble de ces codifications, est une extension de la grammaire première, mais reste dans le domaine des relations grammaticales. Je propose la notion de « grammaticalisation seconde » pour désigner des codifications concertées d'usages stylistiques concernant un domaine extérieur à la grammaire proprement dite. Le balancement stylistique est ainsi constitué par certains grammairiens en structure syntaxique de corrélation.

Ce point pourrait être contesté par ceux qui, soucieux de se conformer à cette norme, pensent ne jamais faire la « faute » qui consiste oublier le *d'autre part*, ou le *d'un autre côté* du couple supposé corrélatif. Ces locuteurs trouveraient sans doute que les exemples de « corrélations incomplètes » proposées plus haut relèvent en fait de l'erreur de performance. Comme dans toutes les situations où l'on propose de faire intervenir la distinction entre grammaire première et grammaire seconde, il se trouvera toujours des locuteurs qui ont si bien intériorisé les règles de grammaire ou de grammaticalisation seconde qu'ils ne voient pas la différence avec celles de grammaire première.

Pour aider à trancher, l'examen des productions spontanées me paraît utile. On y observe souvent des tendances propres à éclairer ces distinctions qui échappent à l'intuition linguistique de locuteurs très scolarisés.

Pour nos exemples, je dirai que je n'ai pas trouvé de formes incomplètes de la corrélation au sens strict défini plus haut⁴. J'ai au contraire des exemples attestés de « quadrilles » sans corrélat appropriés.

On constate d'abord que les corrélatifs imparfaits du discours spontané sont le fait de locuteurs très scolarisés comme de lecteurs peu scolarisés. Ainsi dans l'exemple 45, la danseuse qui n'est pas une professionnelle de la

⁴ Je précise que n'est pas à proprement parler incomplète une forme ou le noyau n'est pas exprimé segmentalement, mais par une attitude mimogestuelle :

plus on mange ... (vous voyez ce que je veux dire).

Ce type d'incomplétude tient à la nature partiellement macrosyntaxique de la construction : on sait que un noyau macrosyntaxique quelconque peut être constitué d'une attitude mimogestuelle :

les enfants ... (vous voyez ce que je veux dire)



parole produit un : *d'abord ... deuxièmement* au lieu du *d'abord ... ensuite* attendu.

- (45) mais je crois que je serais jamais devenue euh première danseuse ou danseuse étoile / j'avais vraiment / **d'abord** j'avais pas le goût de l'effort / et **deuxièmement** euh j'avais pas mal d'impasses / qui étaient alors sur le plan euh le plan de le plan global je dirais (Bonnet 11, 5)

Dans l'exemple 46, c'est le jeune professeur qui utilise un *d'abord ... sinon* qu'il aurait sans doute sanctionné dans un devoir au profit d'un *d'abord ... ensuite*.

- (46) si tu rentres au / il y a deux choses hein il y a un agrégé de physique avec moi là qui est bien calé à ce niveau là tout ce qui est syndical et tut il m'expliquait que **d'abord** quand tu rentres euh dans certains bahuts s'il y a eu des problèmes avec ton dossier tu es même pas payé / alors ce que tu peux faire dans ces cas là c'est demander une avance à l'intendant / **sinon** donc quand tu rentres t'es payé au premier échelon en fait / et après t'es reclassé au mois de janvier tu reçois une prime et tout / euh et bon assez vite tu peux faire quand même pas mal / il faut faire des heures sup il n'y a pas de mystères (Benelli 14, 11)

Dans le discours spontané, la cohérence sémantique ou pragmatique suffit (dans les deux exemples, les connecteurs discursifs incriminés rendent parfaitement l'idée d'un « deuxième cas »). La langue n'impose pas que cette cohérence se traduise par un choix de formes lexicales précises, il suffit que ces formes aboutissent en discours à signaler à l'auditeur que l'on « est dans un autre cas ». Ainsi le *sinon* de 46 évoque une situation autre que celle où on n'est pas payé, qui joue donc le rôle d'un deuxième cas par rapport à celui signalé par *d'abord*.

L'exemple 47 montre que le locuteur doit s'y reprendre à deux fois pour produire le bon corrélat : il commence par proposer un *et ensuite c'est*, qui suffirait pragmatiquement à répondre au : *ma motivation première c'est*. Il corrige ce balancement boiteux par un *la la seconde motivation c'est...* Ce type de reprise avec correction se présente souvent dans les emplois de formes relevant de la grammaire seconde (voir notamment les corrections sur les relatifs).

- (47) pour dire vrai au départ j'avais choisi de faire l'armée de partir dans l'armée de l'air parce que j'avais trouvé un poste rémunéré à l'étranger **et ma motivation première c'est** la rémunération quoi donc dans l'objection en en étant objecteur on touche deux mille cinq cents balles par mois et moi avec mon vécu j'a j'avais vraiment beaucoup de mal à accepter de me retrouver avec cinq cents balles par mois quoi - donc c'est ma première motivation **et ensuite bah c'est-**

la seconde motivation c'est d'intervenir dans le dans le secteur social
- quelque chose qui me - faire quelque chose qui me semblait utile
(Chenu 4, 12)

L'exemple 48 est produit par un avocat qui signale les inconvénients qu'il y a à s'appuyer sur la volonté générale pour établir les règles de droit.

(48) c'est comme quand on dit là il y a avait + pour le débat sur la peine sur le -- l'incarcération + il y en a qui pensaient -- il faut rien changer + il y en a d'autres qui pensaient + euh il faut il faut euh condamner à perpétuité les violeurs d'enfants finalement on a abouti à trente ans pourquoi trente ans personne a dit trente ans voilà donc le risque non ma non euh non seulement de faire une loi euh toujours générale et d'écouter une volonté générale + (est/ et) de faire un principe de peser le pour et le contre on risque **non seulement** + euh finalement de contenter personne -- **premièrement** + et heu ensuite de se retrouver toujours dans une espèce de + de de de moyenne c'est à dire quelque chose de médiocre ---- tu vois le risque -- c'est de tomber dans quelque chose de médiocre + en plus + **le deuxième enjeu** c'est que l'opinion générale la volonté générale comme dit Rousseau elle peut très bien se planter (Degeurse 15, 1)

Il y a trois inconvénients signalés, mais le fait de marquer le premier à la fois par *non seulement* et par *premièrement*, ne permet jamais plus au locuteur de se retrouver dans ses balancements : *le deuxième enjeu* renvoie-t-il à *non seulement* ou au *premièrement* ? On a du mal à penser qu'un professionnel de la parole maîtrise mal des corrélations qui seraient des structures de langue, on peut en revanche trouver normal que sa rhétorique tourne un peu à vide dans un discours improvisé.

Je ne prétends pas résoudre par l'examen de ces quelques exemples la question que je me suis posée sur la nature purement stylistique des constructions à effet corrélatifs examinées dans cette section, mais je pense qu'il aura contribué à renforcer la pertinence de cette interrogation. L'étude des formes de la langue spontanée devra aussi se confronter au problème des limites entre organisation de langue et consignes rhétoriques.

5. Le cas de *autant ... autant*

Je voudrais terminer en examinant plus en détail le statut de l'exemple A3 cité plus haut

(A3) **autant** Pierre est gentil **autant** Paul est égoïste

Mon hypothèse est qu'il peut être analysé selon les deux structures posées plus haut : corrélation contrainte ou marquage de balancements rhétoriques. On pourrait résumer la chose en disant que la dégrammaticalisation de la structure n'a pas encore complètement abouti. Ce double statut me semble en outre constituer une justification indépendante de mes analyses. Elles permettent de résoudre en termes syntaxique des ambiguïtés de discours.

Indépendamment des structures à corrélation, *autant* a deux statuts. Il peut fonctionner comme les adverbes de quantité dans la réaction de verbes qui les admettent : *il mange autant (que moi)*. Il peut aussi fonctionner comme un adjectif de phrase portant sur l'énonciation avec la valeur de (*on peut*) *aussi bien (dire que)*. En emploi isolé, il n'est pas standard, mais attesté, au moins régionalement :

autant (aussi bien) je vais à Marseille demain

voici un exemple authentique :

(49) alors **autant** en profiter maintenant ceux qui partent ils savent au moins avec quoi ils partent Navale (Nav 13, 16)

avec un second terme marquant une « formulation parallèle », il est parfaitement standard :

(50) **autant** Pierre peut faire une chose pareille **autant** Marie ne le fera jamais

Dans de tels exemples la valeur proprement quantifieur est absente. Une paraphrase possible serait : *il est aussi vrai de dire ... que de dire...*

Ceci posé, on peut s'attendre à ce que le quantifieur fonctionne dans des corrélations comme élément impliquant l'égalité, troisième terme attendu entre *plus* et *moins* :

(51) **autant** Marie est intelligente **autant** Pierre est égoïste

qui peut se paraphraser par :

(52) Marie est aussi intelligente que Pierre est égoïste.

Dans ce cas, on peut aussi s'attendre à ce que les deux termes soient indispensables et à ce que la corrélation soit stricte. C'est ce que l'on observe respectivement dans 55 (où la compensation lexicale ne suffit pas à racheter l'énoncé).

(53) * **autant** Marie est intelligente

(54) * **autant** Marie est intelligente Pierre est **autant** égoïste

(55) * **autant** Marie est intelligente Pierre est égoïste **pareil / en proportion**

Dans le cas où *autant* est adverbe d'énonciation, on devrait retrouver le comportement beaucoup plus libre des balancements rhétoriques. J'ai ainsi donné comme acceptable plus haut l'exemple :

- (56) ? **autant** Pierre peut faire une chose pareille Marie elle ne le pourrait pas

Autant fonctionne comme premier associé dans une forme macrosyntaxique de quadrille où le deuxième membre réalise le contraste propre au quadrille par des moyens différents (le *elle* à valeur d'opposition). Je peux soutenir mon intuition par l'apport de deux exemples authentiques ou un premier *autant* n'est pas repris par un autre, mais où la structure de quadrille fonctionne grâce à l'organisation macrosyntaxique marquée : préfixe - noyau avec contraste. Dans le premier exemple, on observe le soutien du lexème *mais*. Pour le second, il semble que la structure en quadrille, où le second préfixe est souligné par le double marquage *la femme elle*, suffise à assurer le parallélisme avec *autant*.

- (57) **Autant** il y a beaucoup de gens euh au Népal qui vont faire du trekking et des choses comme ça **mais** en Inde très peu non (Voy. 31, 16)
- (58) Au Bangladesh tu as aucune femme dans la rue - **autant en inde** les femmes travaillent dans les champs et la femme c'est quelqu'un c'est une personne très importante dans la famille dans la société dans le village - **au Bangladesh la femme elle** passe toute sa vie enfermée à la maison et parfois elles sortent jamais (Voy. 43, 10)

6. Conclusion

J'ai cherché à justifier dans ce travail l'hypothèse que si la construction par corrélation, au sens de la tradition classique, fait bien partie du système de la langue française, elle est très contrainte dans ses réalisations, notamment lexicales : seuls un nombre limité de morphèmes peuvent entrer dans la construction corrélatrice. D'autre part, beaucoup de constructions que l'on pourrait intuitivement analyser comme des corrélatrices se révèlent être des procédés rhétoriques seconds extérieurs aux règles de la *grammaire première* du français. La prise en compte des deux niveaux micro et macrosyntaxiques me semble utile pour hiérarchiser les propriétés des constructions syntaxiques en échappant au dilemme d'avoir à les répartir entre faits de subordination et faits de parataxe. On peut dans ce cadre établir que certaines constructions sont caractérisables à la fois par des propriétés macrosyntaxiques et par des propriétés

Henri-José DEULOFEU

microsyntaxiques. On peut par là expliquer l'intuition qui nous dit que les constructions en *plus ... plus* sont plus « grammaticales » que les balancements rhétoriques. Dans les premières, les contraintes exprimables en termes de catégories grammaticales et de relation de rection sont plus nombreuses que les propriétés d'origine macrosyntaxiques. C'est évidemment le contraire dans les autres, ce qui explique la difficulté qu'il y a à les distinguer de simples organisations discursives. Pourtant, là encore, la macrosyntaxe peut nous aider à tracer une limite. Les couples d'énoncés qui se laissent décrire à travers la figure du quadrille présentent des régularités de langue qui en font des structures relevant encore de la syntaxe, même s'il ne s'agit plus de syntaxe des catégories. Lorsque de telles configurations ne sont même plus repérables, c'est que l'on a quitté le domaine des règles imposées à tous par l'ordre de la langue pour celui des formes de discours, domaine des conventions normatives fixées par les institutions.

Références

- Blanche-Benveniste, C. (1990). Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de « en ». *Recherches sur le français parlé*, 10, 51-73.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Blanche-Benveniste, C., Borel, B., Deulofeu, H.-J., Durand, J., Giacomi, A., Loufrani, C., Meziane, B., & Pazery, N. (1979). Des grilles pour le français parlé. *Recherches sur le français parlé*, 2, 163-205.
- Meillet, A., & Vendryes, J. (1924). *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Paris : Champion.
- Michaelis, I., & Lambrecht, K. (1996). Toward a construction based theory of language function : the case of nominal extraposition. *Language*, 72(2), 215-247.
- Muller, C. (1996). *La subordination en français. Le schème corrélatif*. Paris : Armand-Colin.
- Savelli, M. (1993). *Contribution à l'analyse macrosyntaxique : les constructions « siamoises » du type plus V1 plus V2*. Thèse de doctorat. Aix-en-Provence : Université de Provence.